



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Séance du 16 DECEMBRE 2021**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

---

La commune décide d'exercer le droit de préemption sur la parcelle C 1886, 177 m<sup>2</sup>, 3, Impasse des Tulipes - appartenant à Mme et Mr TESSIER Claude et Brigitte demeurant 1, chemin du Cellier – 44300 NANTES pour un montant de 108 000 €. Cette acquisition constitue pour la commune une opportunité pour devenir propriétaire d'une partie du passage avec l'octroi d'une servitude de passage sous le porche, pour redéfinir un accès piétonnier entre la rue des Frères Templé et le terrain communal jouxtant ledit terrain bâti ; répondre à l'étude Cœur de Bourg en vue de sa requalification. Cette opération permettra également au vu de son emplacement d'accueillir et/ou de proposer des services, commerces.. et favoriser les déplacements piétonniers entre les commerces, l'accès au parking allée des jardins....

#### Renonciation :

- sur les parcelles ZL 73 – 74 – 75 – 2868 m<sup>2</sup> – 19, La Guimaurais – appartenant à Mme BRUXELLES Gillette demeurant La Verdetterie 44520 – MOISDON LA RIVIERE,
- Sur la parcelle C 583 – 2, chemin Claire Fontaine appartenant à Mr BOUDET Hubert demeurant 16, chemin de la Vieille Cure en cette commune
- Sur les parcelles ZY 142 – ZY 143 - 10, rue du Monastère appartenant à la SCI FAFI représenté par Mr RINCE Philippe demeurant la Duchetaie – ABBARETZ

### **Demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Riaillé par la SAS EOLA Développement de LIGNE**

---

Le parc éolien de la société SAS EOLA Développement envisage la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs. Ce projet sera implanté sur le territoire de la commune de Riaillé (L.A), lieudit Bourg Chevreuil

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité : CONTRE pour cause de pollution esthétique, nuisance pour les animaux, sonore, dégradation des milieux naturels, perturbations électromagnétiques, quid de l'avenir.

### **COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT EAUX USEES 2020**

Le contrat avec la SAUR a une durée de 15 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2027.  
Prix de l'assainissement : 3,16 € TTC /m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable

### **CHOIX BUREAU D'ETUDES POUR LA REVISION DU PLU**

Suite au rapport de la Commission d'Appel d'Offres, le conseil municipal décide d'attribuer le marché à GEO STUDIO de Saint Etienne du Rouvray (76) avec une agence à Saint Nazaire, pour un montant de :  
Tranche ferme : révision globale du PLU pour 34 000 € HT  
Tranche conditionnelle : évaluation environnementale 4 500 € TH

## DECISION MODIFICATIVE AU BP

Transfert de crédits de compte à compte en dépenses d'investissement

### DIVERS

- Sentier de randonnée : suite à des échanges avec la Communauté du Chemin Neuf et l'office du tourisme , le sentier de randonnée sera fermé dans son intégralité du 20 décembre 2021 au 28 février inclus (sur les 9 kms) correspondant à la date de fermeture de la chasse
- Limiteur de niveau sonore qui sera mis en place à l'ensemble polyvalent
- Acceptation de la demande de droit de place par un pizzaïolo (Mr PELLENTZ Pascal) le mardi soir 17 h 30 à 21 h à compter de janvier prochain
- Le bulletin municipal sera distribué semaine 52 dans les boites aux lettres
- La cérémonie des vœux prévue le 07 janvier 2022 est annulée et reportée à une date ultérieure
- La prochaine réunion du conseil municipal est programmée le 21 Janvier 2022

Affiché le 20 décembre 2021

Le Maire



Marie-Pierre GUERIN